

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
BRETAGNE CENTRE-VAL DE LOIRE
CORSE GRAND EST HAUTS-DE-
FRANCE ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
225^e SESSION EN RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
OCCITANIE PAYS DE LA LOIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
25 JANVIER - 25 FÉVRIER 2022
GUADELOUPE MARTINIQUE GUYANE
LA RÉUNION MAYOTTE AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ BRETAGNE
CENTRE-VAL DE LOIRE CORSE
GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION
MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SESSION EN RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

4 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

OUVERTURE	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
25 JANV	25-28 JANV	01-04 FÉV	15-18 FÉV	22-25 FÉV
LA ROCHELLE	LA ROCHELLE	LIMOGES (internat)	BRIVE-LA- GAILLARDE	BORDEAUX

CLÔTURE : 25 FÉVRIER 2022 BORDEAUX

PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

1 600 € (formation certifiante, éligible au CPF, délivrant le titre d'auditeur)

INSCRIPTION www.ihedn.fr

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région"

Pour plus d'informations, contact : sr@ihedn.fr

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional.

PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 35 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers des trois armées et de la Gendarmerie, du grade minimum de lieutenant-colonel ou équivalent ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.